

ATTENTION
UTILISATION RESERVEE AUX PROFESSIONNELS
PRODUIT FORTEMENT CORROSIF ET IRRITANT

CORIL

professionnel

CORIDEGRIS'Pro

*DEGRISANT PROFESSIONNEL pour BOIS BRULES par les UV
Permet de ramener sans brossage ni décapage la teinte claire des bois*

CARACTERISTIQUES GENERALES

- **CORIDEGRIS'Pro** permet de dégraisser la surface des bois, soit non entretenus depuis leur mise en œuvre, soit ayant été lasurés, la lasure ayant « fariné » complètement.
- **CORIDEGRIS'Pro** est exempt de solvant.
- Il s'élimine naturellement dans l'eau et ne présente donc pas de danger après rinçage.
- Consommation : 5 à 8m²/L.
- Séchage : environ 24 H. (± selon la température ambiante).
- Densité : 1,1445.
- Ininflammable.
- Concentré à diluer à 50% d'eau.

MODE D'EMPLOI

- Diluer à 50% d'eau (en versant **CORIDEGRIS'Pro** dans l'eau et non l'inverse).
Après mise en place de toutes les protections qui s'imposent (végétaux, peintures, dalles, vitres...) :
- Pulvériser directement sur le bois à l'aide d'un pulvérisateur ou d'un pinceau.
- Laisser agir 5 à 10 mn selon l'état du support.
- Rincer en brossant (ou avec un nettoyeur à pression) dans le sens des fibres du bois.
- Renouveler l'opération si la teinte obtenue n'est pas suffisamment homogène.

1/ Rénovation lasure :

- Après séchage complet (24 à 72 heures) appliquer CORILOR BASE RENOV pour bloquer et traiter le fond puis CORILOR Pro ou CORILOR GEL ACRYL (consulter notre nuancier).

2/ Rénovation saturateur :

Après séchage complet (24 à 72h), utiliser CORIWOOD HUV + ou CORIWOOD Spécial Terrasses +.

3/ Autre système de rénovation :

Vernis, vitrification, etc... Nous consulter

NB : Le système CORIDEGRIS'PRO + CORILOR BASE RENOV + CORILOR ACRYL a fait l'objet d'un rapport d'essai CTBA N° FB006-IBC-37-271.

RECOMMANDATIONS

PRODUIT CORROSIF : porter des gants et lunettes de protection.

- **Dégage un gaz toxique au contact des acides (chlore).**
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation.
- Rincer immédiatement à l'eau en cas de contact avec la peau et les yeux.
- TENIR HORS DE PORTEE DES ENFANTS.
- NE PAS CONSERVER AU-DELA DE 3 MOIS.
- NE PAS EXPOSER A UNE TEMPERATURE SUPERIEURE A 30°C.
- **REMETTRE OBLIGATOIREMENT UNE FICHE DE DONNEES DE SECURITE A L'UTILISATEUR.**
- **ATTENTION : PROVOQUE DES PERFORATIONS EN CAS DE PROJECTION SUR LES VETEMENTS.**

Les renseignements fournis sur la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur nos connaissances et notre expérience à ce jour. Notre responsabilité ne saurait être engagée par l'utilisation de nos produits, les conditions d'application échappant à notre contrôle.

26/09/2013

**CORODIS SARL – Z.I. LA PLAGNE – B.P. 52 – ST CYR DE FAVIERES – 42125 LE COTEAU CEDEX
Tél. 04 77 62 04 17 – Fax 04 77 62 07 91 – www.corodis.com – corodis@wandaoo.fr**

Entreprise agréée par le ministère de l'agriculture pour la distribution des produits antiparasitaires AGREMENT N° RH01291
SARL AU CAPITAL DE 45 000€ - SIRET 413 278 565 0008 – NAF 4675Z – TVA : FR 40413278565